

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	5 (1959)
Heft:	4
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

par H. Bœschenstein

Trois semaines de session parlementaire en mars et une autre en avril : c'est extraordinaire pour la Suisse qui est entrée dans une année électorale, les élections fédérales ayant lieu à la fin d'octobre, suivies en décembre par les élections du conseil fédéral. Il est d'ores et déjà établi que nous aurons un nouveau gouvernement en 1960. Deux des membres actuels sont des démissionnaires certains, M. Philippe Etter qui vient de fêter ses 25 ans au sein du gouvernement et comme chef du département de l'intérieur, et M. Hans Streuli, le grand argentier de la Confédération.

Vous souvenez-vous encore le jour de l'ouverture de l'exposition nationale à Zurich en 1939, du jeune et vigoureux président Etter ? Quelques mois plus tard, il assistait à l'assermentation du général et signait l'ordre de la mobilisation générale. Président également en 1942, en 1947, en 1953 pour y renoncer volontairement en 1958, M. Etter est devenu l'élément stable de la politique fédérale, l'homme aux expériences incomparables et l'impeccable serviteur de la cause publique. Il vient de faire passer l'assurance-invalidité au Conseil national, avec un entrain et un enthousiasme que les jeunes pourraient envier à cet homme à la fois modeste, clairvoyant, affable et précis, qui jouit d'un prestige remarquable auprès des membres des Chambres et de ses collègues. Les artistes, les amis de la nature, les chasseurs, les forestiers, les hommes de science, les constructeurs des autoroutes, les experts en la matière d'assurance sociale, les hommes de lettres se disputent le chef du département de l'intérieur, cet élève du célèbre lycée d'Einsiedeln, qui est à même d'improviser un discours en latin tout en restant fidèle à sa terre zougaise et à son dialecte de la Suisse primitive. L'on peut aisément supposer que M. Etter pourrait bien être le tout dernier de ces jubilants, qui passent plus d'un quart de siècle au Gouvernement. Le dernier était M. Giuseppe Motta, qui fut élu Conseiller fédéral le 12 décembre 1911, et mourut le 23 janvier 1940. Depuis son arrivée au Gouvernement, M. Etter a vu passer deux douzaines de collègues, cinq Zuricois et quatre Bernois entre eux.

Entre 1927 et 1928, le département de l'intérieur a eu trois chefs : MM. Ernest Chuard, Marcel Pilet-Golaz et Albert Meyer, tandis que lui-même y est resté un quart de siècle. Et ses tâches n'ont cessé de se développer dans le cadre d'un état social moderne.

Tout laisse prévoir que l'assurance-invalidité qui englobera les Suisses à l'étranger pourra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1960. Elle est basée sur l'assurance vieillesse, cette grande réalisation sociale de l'après-guerre. Bonne nouvelle aussi dans le domaine de la taxe militaire, qui sera abolie pour les Suisses résidant définitivement, c'est-à-dire au moins huit ans, à l'étranger ; la nouvelle loi a passé au Conseil national et trouvé l'assentiment de la grande majorité.

Ce n'est pas sans un grand débat que l'achat d'un terrain pour l'Ecole Polytechnique Fédérale, au prix de

35 millions de francs, en-dessus de la ville de Zurich, a été approuvé, les terrains faisant défaut dans cette ville congestionnée, et tout cela en vue de la construction d'instituts, qui coûteront plusieurs centaines de milliers de francs. La science moderne a ses exigences, tout particulièrement la science nucléaire, et l'on s'attend à ce que le nombre des étudiants augmentera d'un tiers autour de 1970. Il est évidemment trop tard aujourd'hui de déplacer les grandes universités, mais le problème des logements convenables pour les étudiants se pose depuis longtemps, et les Suisses pensent avec une certaine jalouse aux villes universitaires telles qu'Oxford et Cambridge, ou aux grands centres d'études aux Etats-Unis tels que Harvard, Princeton ou Yale. L'E.P.F. veut maintenant créer une espèce de succursale au Hoenggerberg, mais elle a trouvé un concurrent tenace en une coopérative d'immeubles qui avait l'intention d'y faire construire des maisons d'habitation à des loyers modestes. Dans le cadre de ses projets hardis, l'E.P.F. prévoit un grand tract de logements pour les étudiants qui se disputent les chambres en ville.

Le 24 mai le peuple suisse se prononcera sur la protection civile. Le Conseil fédéral a déclaré, dans son récent rapport de gestion, que sur tout le territoire de la Confédération l'installation d'appareils de détection de radiations atomiques est en cours et que grâce à la collaboration des autorités militaires et civiles, notamment des organismes du service territorial et des polices cantonales, il sera possible de mettre sur pied et de faire fonctionner un système de détection appelé à rendre des services à la protection de la population civile aussi bien qu'à l'armée.

De temps en temps des mouvements, manifestations ou publications, trouvent que la Suisse est par trop isolée et qu'elle devrait changer d'attitude à l'égard de l'O.N.U. ou des organisations européennes. C'est ainsi qu'une pétition signée par 20.000 membres des organisations politiques de jeunesse, des socialistes aux conservateurs, suggérait au Conseil fédéral l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'était en juin 1957. Le Conseil fédéral n'était pas pressé. C'est maintenant seulement qu'il a soumis cette pétition aux Chambres, et tout le monde a été gentiment et poliment de l'avis que cette adhésion n'était nullement nécessaire et ne pourrait guère contribuer au prestige d'une organisation que quelques-uns considèrent comme étant mourante. Quoi qu'il en soit, la Suisse continue d'étudier cette question comme bien d'autres, mais ne s'efforce pas d'aller à Strasbourg ; son plus urgent souci est la solution du problème de la zone de libre échange et la crise de l'intégration économique de l'Europe. Un modeste débat a été paisiblement terminé par une de ces déclarations désarmantes, dont M. Max Petitpierre, tout en remerciant la jeunesse suisse de son intérêt pour les affaires étrangères, est le maître décidé de tenir fermement les fils dans ses mains expérimentées.